

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de Vico-Sagone
Arrêt du Zonage d'assainissement de la Commune

Par arrêté n°2018-050, le Maire de VICO, Corse du Sud, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique le Zonage d'Assainissement de la commune arrêté en conseil municipal du 19 octobre 2018.

Madame Marie-Céline BATTESTI, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroulera du lundi 7 janvier 2019 au vendredi 15 février 2019 inclus, soit pendant 40 jours. Le siège de l'enquête publique est établi en mairie du village Place Padrona 20160 Vico.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre seront déposés d'une part en mairie du village, et d'autre part en mairie annexe, à Sagone. Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituel d'ouverture :

- Mairie de Vico au village du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf le mercredi après-midi fermée au public,
- Mairie annexe de Sagone du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Un registre dématérialisé sera accessible à l'url suivante du lundi 7 janvier 2019 au vendredi 15 février 2019 à 17h00 : <https://democratie-active.fr/enquete-zonage-assainissement-commune-vico/>

Les pièces du dossier et ce registre dématérialisé seront également disponibles sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-vico.com> à l'onglet Action / Projet.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressée à Mme le Commissaire enquêteur :

- Par courrier jusqu'au 15 février 2019 (le cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique à la Mairie de Vico : Mairie de Vico – Place Padrona 20160 Vico
- Sur le registre dématérialisé et sécurisé conformément au décret 2017-626 du 25/04/2017 à l'adresse suivante jusqu'au 15 février 2019 à 17h00 : <https://democratie-active.fr/enquete-zonage-assainissement-commune-vico/>
- A l'adresse mail suivante jusqu'au 15 février 2019 à 17h00 : zonage-assainissementvico@democratie-active.fr

Madame le commissaire enquête recevra le public aux jours et heures suivants :

- Lundi 7 janvier 2019 de 09h00 à 12h00, en mairie de Vico, siège de l'enquête publique,
- Mardi 15 janvier 2019 de 09h00 à 12h00, en mairie annexe de Sagone,
- Vendredi 25 janvier 2019 de 14h00 à 17h00, en mairie annexe de Sagone,
- Samedi 26 janvier 2019 de 09h00 à 12h00, en mairie de Vico, siège de l'enquête publique,
- Mercredi 6 février 2019 de 14h00 à 17h00, en mairie annexe de Sagone,
- Vendredi 15 février 2019 de 14h00 à 17h00, en mairie de Vico, siège de l'enquête publique.

Toute personne pourra demander des informations au secrétariat de la mairie. Elle peut également, à ses frais et sur demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

Le Maire,
François COLONNA